

■ **ABC-WILSON SARI**, à Genève, exploitation d'une centrale de taxis (FOSC du 20.11.2003, p. 6). Les parts des associés-gérants Aiouazi Rachid et Hedri Hassan ont chacune été réduite de CHF 10'000 à CHF 6'000 et cédée à concurrence de CHF 4'000 respectivement à Chagna Khalid, de France, à Genève, et Bounnaceur Ahmed, du Maroc, à Genève, nouveaux associés pour une part de CHF 4'000 chacun. Capital porté de CHF 20'000 à CHF 24'000 par entrée du nouvel associé Slimi Ahmed, du Maroc, à Lancy, pour une part de CHF 4'000. Statuts modifiés le 06.07.2004. Les associés Chagna Khalid, Bounnaceur Ahmed et Slimi Ahmed sont nommés gérants avec signature collective à cinq. Les associés-gérants Aiouazi Rachid et Hedri Hassan signent désormais collectivement à cinq; leurs pouvoirs sont modifiés en ce sens.

Journal no 8194 du 09.07.2004
(02360030 / CH-660.0.454.003-1)